



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Mayenne



Laval, le 7 mai 2020

Le directeur académique des services
De l'éducation nationale de la Mayenne

A

Représentants de la FNEC-FP FO au
CHSCTD de la Mayenne
10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010 LAVAL Cedex

Dossier suivi par

Michel MAUGER
Secrétaire général

Objet : procédure d'alerte – COVID 19

Cité Administrative
rue Mac Donald
BP 23851

53030 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 59 92 21

Mél : michel.mauger1@ac-nantes.fr

Votre courrier du 6 mai 2020, par lequel vous m'alertez sur les conditions dans lesquelles va se dérouler la réouverture des écoles du département, amène de ma part les remarques suivantes :

Vous ne pouvez affirmer que vos questions en CHSCTD n'ont pas obtenu de réponses. Il serait plus juste de dire qu'elles ne vous convenaient pas.

La réouverture des écoles doit se faire dans le strict cadre du protocole sanitaire rédigé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en lien avec le ministère des solidarités et de la santé et le concours du bureau Véritas, sous la forme du « guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ».

Ce protocole ne prévoit ni le dépistage systématique des élèves et des personnels, ni la fourniture de masques FFP2 ou autre moyen de protection individuel.

Dès lors que la réouverture a été décidée entre le maire et la directrice ou le directeur, cela induit que ce protocole est respecté. La responsabilité de ces derniers ne saurait être engagée sauf en cas de manquement grave et délibéré aux consignes sanitaires (source DAJ ministérielle), comme cela a été dit clairement par mes soins lors du très récent CHSCTD.

S'agissant des masques, je vous précise que vos informations sont erronées : des masques « grand public » seront bien livrés dès lundi 11 mai dans toutes les écoles du département.

Pour ce qui concerne la mise à jour du DUERP, j'ai interrogé l'ingénieure santé et sécurité au travail du rectorat pour voir dans quelles conditions cela pourra être réalisé.

Enfin, le protocole de dé-confinement et de reprise d'activité, sur site, des services académiques sera présenté en CTSA le 7 mai après-midi.

Denis WALECKX